



## CONVENTION - JEUX LIBRES

Entre les soussignés,

**Le joueur ou club :**  
d'une part,

**l'Union Saint-Bruno Badminton**  
49, rue Brizard - 33000 BORDEAUX,  
représenté par Sylvain ANTOINE, Président,  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Partenariat

---

**Le joueur/Club s'engage à :**

- S'acquitter d'un montant de **135,00 €** (à l'ordre de l'Union Saint-Bruno Badminton) pour la saison 2025/2026 au titre de la participation du joueur aux différents **créneaux de jeux libres** proposés par l'Union St Bruno.
- Prendre en charge la licence à la fédération française de Badminton.

**l'Union Saint Bruno s'engage à :**

- Mettre à disposition tous les **créneaux de jeux libres** au joueur correspondant à son niveau de jeu.

### Durée du partenariat

---

La présente convention est conclue pour la saison 2025/2026 (du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026) et pourrait être reconduite en cas d'accord des 2 parties.

Fait à Bordeaux, le

**Pour le Joueur / Club**

**Pour l'Union Saint Bruno,  
Sylvain ANTOINE**